Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260929-2026057-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 23/09/2026.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. VAÉVIEN Michel, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, Mme PONTAIS Sandrine, M. PERENNES Philippe, Mme ZAMORA Liliane, Mme NARME Christelle, M. DATIN Dominique, Mme VAN OOST Anne, M. RENÉ Pierre, Mme CHICHERIE Anne-Cécile, Mme FRANCHOMME Coralie, M. GUEDON Stéphane
Absent(s) : M. ANDRÉANI Gaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONTAIS Sandrine

2026/057 – Subvention à l'association centre de découverte de la Baie du Mont St Michel "Baie Propre"

Lors de l'examen des demandes de subventions, le conseil avait décidé de mettre en attente l'attribution de la subvention. L'association a depuis transmis à Monsieur le Maire les informations demandées. Monsieur Le Maire expose ces éléments au conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2131-11,
VU le budget 2026 de la Commune,
CONSIDÉRANT que, lors de l'examen des demandes de subventions, l'attribution d'une subvention à l'association Centre de découverte de la Baie du Mont Saint Michel « Baie Propre » avait été mise en attente, dans l'attente d'éléments complémentaires concernant les actions réalisées par l'association ;
CONSIDÉRANT que le responsable de l'association a depuis transmis à la commune les éléments et informations demandés relatifs aux actions menées ;
CONSIDÉRANT qu'au regard de ces nouveaux éléments, il convient de statuer sur l'attribution de la subvention sollicitée par l'association Centre de découverte de la Baie du Mont Saint Michel « Baie Propre »;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association centre de découverte de la Baie du Mont St Michel "Baie Propre"

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260929-2026057-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer à l'association Centre de découverte de la Baie du Mont Saint Michel « Baie Propre », une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2026
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à son exécution.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON

MAIRIE de ROZ-sur-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux